

Concessions Hydrauliques : Tout reste à écrire !

La FNME CGT prend acte du communiqué gouvernemental et attend de lire la réponse de la Commission Européenne pour faire une analyse plus poussée.

Le gouvernement a publié un communiqué de presse qui annonce que la Commission Européenne accepterait une loi, qui reste à rédiger, prévoyant :

- Le passage du régime actuel des concession en régime d'autorisation.
- Le transfert partiel de la propriété des aménagements aux opérateurs historiques (EDF et SHEM) la CNR elle voyant son régime concessif prolongé jusqu'en 2041.
- La possibilité de maintenir les exploitants en place
- La mise en place d'un système de marché de la production hydraulique à destination de tiers à hauteur de 6GW sous contrôle de la CRE

La FNME CGT reconnaît que cette décision met un coup d'arrêt aux attermoissements gouvernementaux et indécisions de nos directions depuis plus de 18 ans.

La FNME CGT restera très impliquée dans la rédaction de la future loi afin de garantir les intérêts des usagers et des agents. Elle participe d'ailleurs ce jeudi 25 septembre à la réunion proposée par Marie Noëlle Battistel et Philippe Bolo, rapporteurs de la mission d'information sur les modes de gestion et d'exploitation des installations hydroélectriques, à l'ensemble des Organisation Syndicales Représentatives. La FNME CGT poussera notamment à ce que les principes du SIEG, Service d'Intérêt Economique Général, soient reconnus et traduits dans la future loi. La FNME rappelle que le SIEG n'est pas un statut d'entreprise mais la reconnaissance du caractère d'un bien ou d'un service. Pour l'hydraulique cela fixera le cadre qui assurera la maîtrise publique sur l'ensemble des usages de l'eau.

La FNME-CGT a toujours porté le retour à l'EPIC, seule solution permettant de garantir la sécurité, la disponibilité et la pérennité des installations par du personnel sous statut IEG offrant à l'ensemble de la population et des industries une électricité disponible et au juste coût permettant de lutter contre la précarité énergétique des plus faibles.

Concernant le régime des autorisations, la FNME alerte néanmoins sur les points suivants :

- Le régime d'autorisation affaiblit le contrôle public de l'ensemble des ouvrages notamment la gestion du lac France et ces multi usages de l'eau : Nécessité d'intégrer les agences de l'eau et de créer des comités d'utilisateurs locaux (Collectivités, Industriels, Citoyens, Salariés) à la gestion de la production hydraulique.

- Le transfert de propriété, même partiel, aux opérateurs historiques ouvrira la porte à la possibilité de mise en vente d'une partie du patrimoine énergétique national au seul profit d'intérêts privés. Les tentations seront grandes de « vendre à la découpe » afin de libérer du cash pour soigner des résultats court-termistes ou pour libérer un budget couvrant les investissements et opérations sur d'autres aménagements.
- La possibilité de maintenir les exploitants en place ne garantit en rien, comme l'annoncent pourtant certains députés proches du dossier sur leur réseau sociaux, la pérennité du statut de ces exploitants : Il pourra leur être demandé de choisir de rester dans leurs usines en quittant le statut des IEG ou de choisir de rester au statut en quittant leur usine, leur région, leur maison, leurs amis. L'exemple passé des aménagements de la SEVERAISSE en sont un parfait exemple. Pour la FNME CGT, les salariés doivent tous bénéficier du statut de haut niveau des IEG ; du surveillant d'usine à l'ingénieur fussent-ils d'HydroStadium.
- Sur la mise à disposition de 6GW, la FNME CGT reste défavorable aux décisions qui subventionneront un marché virtuel néfaste pour les usagers, citoyens ou entreprises : N'oublions pas les 15 ans d'ARENH, ne reproduisons pas les mêmes erreurs.

La FNME CGT rappelle avec force que l'énergie ne peut être traitée comme un bien ordinaire qui reste un pilier du service public, un levier de souveraineté et un outil de justice sociale. L'énergie doit rester sous pilotage public loin des intérêts privés.

La FNME CGT sera vigilante et saura mobiliser les agents, les salariés ainsi que les usagers dans la rédaction de la future loi qui doit à minima s'accompagner de mesures fortes :

- Une protection renforcée du patrimoine hydraulique contre toute tentative de privatisation ou de vente à la découpe
- La nécessité d'un retour originel possible si les capitaux ou la raison sociale des opérateurs historiques (EDF, CNR et SHEM) venaient à changer : Que l'état ne laisse pas filer les aménagements vers des opérateurs Européens, Américains, Russes ou Chinois.
- La garantie du maintien du statut des IEG pour tous les agents et son extension à toutes les entreprises de production, de transport, de distribution et d'ingénierie de l'électricité.
- Une politique d'investissement rapide, ambitieuse et massive pilotée par le public avec une gestion à long voir très long terme et non dictée par les marchés et une gestion courte voir ultra court-termiste. Ces investissements doivent permettre de développer le parc de production.
- Garantir que les coûts très faibles de la production hydraulique participent à la baisse des factures en priorité via, par exemple, un tarif socialisé à destination des 13 millions d'usagers aujourd'hui en précarité énergétique.